

Pension compensatoire

Par **Hella**, le **17/07/2024** à **19:51**

Bonjour

J avais posé une question mais je n ai pas obtenu de réponse concrète

J ai obtenu une pension compensatoire avec le jugement de la payer mensuellement sauf que je l avais demandé à mon avocat en capital car ayant de gros frais de santé

Si je fais appel pour qu elle me soit versée en capital (et mon ex epoux le peut très bien) est ce que le montant de cette pension peut être revue à la baisse

Merci pour votre réponse claire svp

Par **Zénas Nomikos**, le **17/07/2024** à **22:04**

Bonjour,

[quote]

est ce que le montant de cette pension peut être revue à la baisse

[/quote]

oui car l'appel a un effet dévolutif c'est à dire qu'il remet les parties à zéro devant la cour qui possède la souveraine appréciation des juges du fond au même titre que les juges du premier degré.